



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ceintures de securite

Question écrite n° 51136

Texte de la question

Un journal a récemment constate que les dispositions du code de la route relatives au port de la ceinture de securite n'etaient pas respectees, notamment par de nombreux responsables politiques. M. Maurice Depaix demande donc a M. le ministre de l'equipement, du logement, des transports et du tourisme ce qu'il entend faire pour que cesse, a tous les niveaux, une derogation de fait etablissant un privilege inadmissible a l'egard de ceux qui ont fait la loi et sont charges de l'appliquer pour eux-memes comme pour les autres.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51136

Rubrique : Securite routiere

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1997